

# Retour sur la séquence...



La direction a certainement suivi des cours de propagande entre 2023 et 2024 car jamais les NAO Fnac n'ont été autant théâtralisées. Rien n'a manqué, de la dramaturgie aux mensonges par omission, on ne peut que louer les efforts faits en la matière par cette dernière. **Enfin, suite à un teasing savamment entretenu, la direction a obtenu le résultat recherché, à savoir un accord, superflu, mais un accord quand même. La direction a réussi là où elle avait échoué l'année dernière, en faisant valider son absence de dialogue social par certaines organisations syndicales, avec pourtant, une enveloppe moins importante que lors de l'exercice 2023.**

Après cette analyse formelle, il convient de revenir plus en détail sur cette négociation. L'inflation en temps normal se situe au niveau de 2 %, les augmentations de salaires seront de 1,6

% soit pas de quoi couvrir la mécanique normale d'augmentation des prix, et comme vous l'avez remarqué en faisant vos courses, cela fait quelques années que nous sommes dans une période d'inflation galopante. **Contrairement à ce qui a été dit dans certains magasins, ces augmentations de salaire n'ont jamais été soumises à la conclusion d'un accord. Et d'ailleurs, comme nous l'avons déjà écrit, la direction pouvait légalement appliquer toutes ses mesures sans la conclusion d'un accord.**

**Au niveau des 3 mesures qui ont fait l'objet d'un chantage à la signature.**

**1** - Le passage du TR à 10 euros : rappelons que le TR est financé à hauteur de 40% par les salariés. Que l'on gagne 1000 euros, 1500 euros ou 3 000 euros chaque ticket-restaurant va désormais coûter 4 euros aux salariés. Cette mesure n'est bénéfique aux salariés qu'accompagnée d'une augmentation de salaire qui couvre l'inflation. Si on ajoute à cela les contraintes de la carte Bimpli par rapport au TR papier, ce n'est pas vraiment la « grande » mesure qui va apporter du pouvoir d'achat aux salariés de la Fnac.

**2** - Au départ, il était question d'une augmentation de 80 € de la prime vacances (soumise à cotisation, qui compte donc pour la retraite), au fil de la négociation la direction a transformé cette dernière en une prime transport de 120 € pour ceux qui sont obligés de prendre leur voiture pour venir travailler et de 70 € pour ceux qui prennent les transports en commun. Outre le fait que ces deux primes sont défiscalisées et donc ne compte pas pour la retraite, qu'elles sont en one shot, nous sommes là face à une inégalité de traitement entre les salariés, puisque la boîte assume de donner 70 € à des travailleurs qui bénéficient déjà d'un remboursement d'une partie de leur abonnement pour les transports en commun...

**3** - Enfin, la monétisation est une mesure dangereuse qui va amener sur le long terme certains salariés à temps complet à vendre une partie de leurs RTT, ce qui ne va pas arranger l'état de santé des salariés de la Fnac déjà bien mal en point, comme en témoigne le nombre exponentiel de licenciement pour inaptitude physique.

**Nous ne pouvons que regretter que la direction ait mis plus de moyens dans sa communication que dans la négociation. La direction nous ayant d'ores et déjà annoncé que les prochaines années seraient du même acabit, il est temps que les salariés n'attendent plus ces pseudos négociations pour aller chercher leurs augmentations.**